Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_008-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE QUATRE OCTOBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-008

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - TELETHON

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PIALLEPORT Thierry
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne		X		PONS Annie
BREGILLE Jean-Luc		X		DE FRANCOIS Béatrice
LUTARD Sandrine		X		VINCE Bernard
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane		X		FARTHOUAT Jean-Marc
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_008-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-008 : DEMANDE DE SUBVENTION - TELETHON
Rapporteur : Mme Nicky GUILBAULT

L'AFM-Téléthon est une association de malades et de parents de malades concernés par plusieurs centaines de maladies graves rares. La mobilisation populaire annuelle est chaque année un franc succès pour cette association.

Par courrier en date du 16 août 2023, l'association a sollicité une demande de subvention pour permettre aux délégations départementales de faire face aux besoins croissants d'accompagnement des malades et familles, et pour continuer de mener à bien les actions de proximité quotidienne engagées.

Il est proposé au Conseil municipal de répondre à cette demande en attribuant une subvention de 250€ à l'association AFM Téléthon.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande d'aide financière de l'association AFM Téléthon face aux difficultés rencontrées,

Après examen en Commission Vie locale / Vie associative du 20 septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Guilbault,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention de 250 € à l'association AFM Téléthon.

Précise que cette dépense sera reprise dans le projet de décision modificative n°2, la présente délibération valant attribution.

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 octobre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre